

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nîmes, le 24 juin 2026

Prévention des noyades Appel à la vigilance

Avec le démarrage de la saison estivale et l'épisode caniculaire en cours, le préfet du Gard appelle à la vigilance de chacun face au risque de noyade. En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont près de 400 pendant l'été. Le bilan 2025 de Santé Publique France confirme cette tendance préoccupante : 1 418 noyades ont été enregistrées entre le 1er juin et le 30 septembre 2025, dont 409 suivies de décès, une hausse de 2 % par rapport à 2024. La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et concerne tous les âges.

Canicule et baignade : une combinaison à haut risque

Les épisodes de canicule entraînent une affluence accrue vers les zones de baignade, multipliant l'exposition aux dangers. Les fortes chaleurs favorisent notamment le choc thermique : plonger dans une eau froide après une exposition prolongée au soleil peut provoquer un arrêt cardio-respiratoire. Il est impératif de s'immerger progressivement, en mouillant d'abord la tête, la nuque et le ventre, particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante.

Les services de l'État rappellent par ailleurs que les personnes de plus de 65 ans présentent trois fois plus de risques d'être victimes d'une noyade grave ainsi que les enfants de moins de 5 ans. La consommation d'alcool augmente significativement le risque de noyade mortelle. Toute baignade sous l'emprise de l'alcool est formellement déconseillée.

Les consignes de sécurité à respecter impérativement

Pour les enfants — rôle des parents et accompagnants

- Surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants avant et pendant la baignade.
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants qui jouent au bord de l'eau, même une seconde.
- Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade.
- Vérifier les dispositifs de sécurité obligatoires de sa piscine privée (barrière, volet, alarme homologués).

Pour les adultes

- Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade : drapeau rouge = baignade interdite.
- Privilégier les zones de baignade surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels.
- Se renseigner sur les conditions météorologiques avant toute baignade.

- Reporter la baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...).
- Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant la tête, la nuque et le ventre.
- Vérifier la hauteur d'eau disponible avant de plonger ou de sauter, quel que soit le plan d'eau.
- Prévenir un proche avant de se baigner, surtout en milieu naturel.
- Éviter toute consommation d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne pas sauter des ponts, rochers et autres points hauts dans les zones de baignades naturelles.

Attention : contrairement aux idées reçues, une personne qui se noie ne crie pas et ne fait pas de grands gestes. Elle peut paraître debout dans l'eau, la tête légèrement inclinée en arrière. La vigilance permanente est indispensable.

En cas d'urgence : les bons réflexes

- **Alerter immédiatement les secours : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 112 (n° d'urgence européen), 196 (secours en mer).**
- Ne pas se mettre en danger : utiliser une perche, une corde ou une bouée pour aider la victime sans entrer dans l'eau.
- Si la victime ne respire plus : pratiquer immédiatement une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et utiliser le défibrillateur (DAE) disponible le plus proche.
- Si la victime est inconsciente mais respire : la placer en position latérale de sécurité (PLS), la couvrir et surveiller sa respiration dans l'attente des secours.

Les services de l'État, les maires et l'ensemble des acteurs de terrain, sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité de la population tout au long de la saison estivale. Ensemble, faisons de cet été une saison synonyme de plaisir et de sécurité pour tous.